

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE D'INTERVENTION : **CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN** (Département de la Manche)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 16 novembre 2018 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section AW numéros 145, 146, 272 et 487 pour une contenance totale de 1 757 m<sup>2</sup>, sises sur le territoire de CHERBOURG EN COTENTIN, Rue de l'Ermitage.

POS/PLU : Zone UAa urbaine

PROJET : Acquisition et portage dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. **Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 60 logements (studios) comprenant des espaces de vie collectifs destinés aux internes du CHPC, en partenariat avec un bailleur social. Densité : 30 logements/ha**

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **18 janvier 2019 - Avis favorable.** Compte-tenu de la nature du projet, une dérogation aux critères du PPI sur le volet "logement social" est acceptée.

PROPRIÉTAIRE : **Centre Hospitalier Public du Cotentin**

ÉVALUATION DOMANIALE : 11 décembre 2018

IMPUTATION : **Compte n° 980 432 – CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN « Pavillon Tiroir »**  
**Enveloppe projet : 264 000 €**

ROUEN le 18 avril 2019

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

*P/B* *Goulsen*  
Gilles GAL

Pour la Préfète, en sa délégalation,  
**le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales**

23 AVR 2019

*Nicolas HESSE*

*C 18/4*